

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 10 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le jeudi dix juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Claude ALBA, Monique MARTY.

Mme Jacqueline ESCANDE est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 04/07/2008
Date d'affichage : 04/07/2008

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte puis lecture est donnée du compte-rendu précédent du 12 juin 2008. L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) VALIDATION DU REGLEMENT DE LA SALLE FABRE

Madame Geneviève SOCCOL donne lecture du nouveau règlement de la salle Fabre, qui a été rédigé après consultation de toutes les associations de Fréjeville. Chaque article du règlement a été revu et a subi quelques modifications.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, compte-tenu des multiples modifications concernant chaque article du précédent règlement, DECIDE, à 13 voix pour :

- d'ANNULER le règlement en date du 14 octobre 1994 et ses avenants (n° 1 en date du 20/09/2001, n°2 en date du 1^{er} janvier 2002)
- d'APPROUVER le nouveau règlement de la Salle Fabre qui prendra effet à compter du 10 juillet 2008.

2) ATTRIBUTION ASSISTANCE ET CONSEIL REALISATION STATION EPURATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'engager le dossier de travaux de construction de la station d'épuration de la commune.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de confier à la DDAF du Tarn une petite mission d'assistance et conseil pour la réalisation de la station d'épuration de la commune, qui permettra d'apprécier le volume des besoins et de leur faisabilité ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme.

3) ANNULATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'annuler la décision modificative n° 4 de type cession sur demande de Madame CROS, Trésorière, car le compte 675 ne peut pas être pris en compte par le logiciel Helios.

La somme de 7318 €uros inscrite à tort au compte 675 sera inscrite au compte 022.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE d'annuler la décision modificative n°4.

4) NOMINATION DE Madame Béatrice CARRASCO en tant qu'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe stagiaire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat à durée déterminée de Madame Béatrice CARRASCO, Adjoint technique territorial 2^{ème} classe, temps non complet, prendra fin au 31 août 2008. Il informe les conseillers que Mme CARRASCO est sous contrat depuis septembre 2005.

Compte-tenu de la nécessité de maintenir le service périscolaire, et après l'avoir rencontrée, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à son recrutement en tant qu'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe, stagiaire, TNC, 16 heures hebdomadaires.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 13 voix pour :

- DECIDE de nommer Madame Béatrice CARRASCO, Adjoint technique territorial 2^{ème} classe, stagiaire, TNC, 16 heures hebdomadaires.

5) INTERVENTION DE M. Raymond GARDELLE, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Agout

Monsieur Raymond GARDELLE, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Agout a été invité par Monsieur le Maire pour présenter aux conseillers le fonctionnement de la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

- journal du RPI : Monsieur le Maire, lors de la réunion du dernier conseil d'école, s'est engagé à faire les copies couleur du journal du RPI pour la première parution ; il demande aux conseillers s'ils ne voient pas d'inconvénients à ce que la mairie fournisse les copies couleur pour chaque prochaine parution. Les conseillers donnent un avis favorable.
- Anniversaire de Mme MAFFRE qui fêtera le 25 juillet ses 105 ans : Monsieur le Maire propose d'inviter tous les habitants de Fréjeville à la salle de sports pour un verre de l'amitié en l'honneur de la doyenne de la commune.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 1^{er} septembre 2008.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit quinze.

